

	<p style="text-align: center;">Conseil Municipal Commune de Fontenay-Mauvoisin</p> <p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021</p>	<p style="text-align: center;">RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DES YVELINES — ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; margin: 0 auto; text-align: center; padding: 2px;">3</div>
---	--	--

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2021**

L'an deux mil vingt, le seize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Fontenay-Mauvoisin en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur **Francis JOSEPH M...**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE des membres présents :

11 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

Point n° 3 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Compte de Gestion du budget de la Commune présenté par le Trésorier pour l'année 2020 ;

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires relatifs à l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

11 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

- **PREND ACTE** du **Compte de Gestion 2020 du budget de la Commune** ainsi présenté dont le résultat s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes de l'exercice	:	568 427,45 €
Dépenses de l'exercice	:	420 881,44 €
Total exercice 2020	: excédent de	147 546,01 €
Résultat de clôture 2019	: excédent de	713 199,54 €
Part affectée à l'investissement en 2020 (c1068) :		371 853,24 €
Résultat de clôture 2020	: excédent de	503 500,03 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes de l'exercice	:	625 409,35
Dépenses de l'exercice	:	€
Total exercice 2020	: excédent de	305 056,15
Résultat de clôture 2019	: déficit de	€
Résultat de clôture 2020	: excédent de	320 353,20 €
		- 315 620,10 €
		4 733,10€
EXCEDENT DE CLOTURE		508 234,03 €

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget de la Commune dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives au Compte de Gestion 2020 du budget de la Commune de Fontenay-Mauvoisin

Point n° 4 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après s'être fait présenter, pour l'exercice 2020, tous les documents budgétaires du Budget de la Commune, le Conseil municipal examine le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et tels que présentés en commission finances ;

CONSIDERANT que les finances du budget de la Commune ont été normalement administrées durant l'exercice budgétaire,

CONSIDERANT que toutes les dépenses et toutes les créances ont été enregistrées ;

Aucune question n'étant formulée, M. le Maire se retire après avoir confié la Présidence à Monsieur Jean-Philippe LE BARON, doyen du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

10 voix Pour

0 voix Contre

1 Abstention

- **APPROUVE le Compte Administratif 2020 du budget de la commune** ainsi présenté dont le résultat s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes de l'exercice	:	568 427,45 €
Dépenses de l'exercice	:	420 881,44 €
Total exercice 2020	: excédent de	147 546,01 €
Résultat de clôture 2019	: excédent de	713 199,54 €
Part affectée à l'investissement en 2020 (c1068) :		371 853,24 €
Résultat de clôture 2020	: excédent de	503 500,03 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes de l'exercice	:	626 409,35
Dépenses de l'exercice	:	€
Total exercice 2020	: excédent de	305 056,15
Résultat de clôture 2019	: déficit de	€
Résultat de clôture 2020	: excédent de	320 353,20 €
		- 315 620,10 €
		5 733,10€
EXCEDENT DE CLOTURE		508 234,03 €

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2020 de la Commune tel que résumé ci-dessus ;
- **DONNE** quitus à Monsieur le Maire pour sa comptabilité administrative en 2020 du Budget de la Commune ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives au Compte Administratif 2020 de la Commune de Fontenay-Mauvoisin.

Point n° 5 : REPRISE DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les résultats du Compte Administratif 2020 de la Commune,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'à l'occasion du vote du Compte administratif 2020 de la commune, il a été constaté les résultats suivants :

Section de fonctionnement : excédent de	+ 503 500,93 €
Section d'Investissement : excédent de	+ 4 733,10 €

CONSIDERANT l'état des restes à réaliser de l'année 2020 :

Dépenses investissement :	- 536 958,57 €
Recettes d'investissement :	+ 608 587,43 €
Soldes des restes à réaliser :	= + 71 628,86 €

CONSIDERANT l'excédent de financement de la section d'investissement de : + 76 361,96 €

(Soit 4 733,10 € + 71 628,86 €)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

10 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

- **AFFECTE** les résultats comme suit :

Section d'Investissement

Art R001 résultat d'investissement reporté en recettes	+ 4 733,10 €
--	--------------

Section Investissement recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 0,00 €
--	----------

Section de Fonctionnement

Art R002 résultat de fonctionnement reporté en recettes -Excédent+	503 500,93 €
--	--------------

Point n° 6 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE

Le Maire rappelle,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la présentation faite par M. LE BARON, Adjoint au Maire en charge des finances, du projet de Budget Primitif 2021 de la commune de Fontenay-Mauvoisin ;

VU la délibération 2021-013 relative à l'approbation du Compte de gestion 2020 de la Commune ;

VU la délibération 2021-014 relative à l'adoption du Compte Administratif 2020 de la Commune ;

VU la délibération 2021-015 relative à l'affectation des résultats du Compte Administratif 2020 de la Commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

11 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

- **ADOpte** le budget primitif 2021 de la commune ainsi qu'il suit :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
FONCTIONNEMENT	997 849,94 €	997 849,94 €
INVESTISSEMENT	1 083 759,69 €	1 083 759,69 €
BUDGET TOTAL	2 081 609,63 €	2 081 609,63 €

Point n° 7 : TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur Le Maire annonce la suppression du point numéro 7. La mairie n'a pas reçu les informations nécessaires au vote des nouveaux taux car Bercy est en retard suite à un changement dans la réforme fiscale à compter de 2021.

Point n° 8 : RENOUELEMENT CONVENTION RASED

Le Maire explique,

La convention a pour but de répartir les charges afférentes au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés RASED,

A ce jour, le RASED est installé dans l'école de BREVAL et couvre 17 écoles.

Le calcul du montant de l'aide que la commune de Fontenay-Mauvoisin s'effectue par un calcul au nombre d'élèves de l'école,

Cette convention est pour une année et renouvelable tant que le RASED se poursuit.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

11 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

Point n° 8 : DEMANDE DE SUBVENTION AMF TELETHON

Le Maire explique,

L'association AMF Téléthon demande une subvention pour poursuivre ces projets.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

0 voix Pour

11 voix Contre

0 Abstention

- **De ne pas verser de subvention**

M. Dominique JOSSEAUME, Maire, clos la séance à 20h04

Le 23 mars 2021

Le Maire,

Dominique JOSSEAUME

